



Le signal national d'alerte a retenti.
Tu es à l'école, que dois-tu faire ?



1



2



3



4



5



6



7



8

Bons gestes :
écouter la radio (3) / se munir du lot PMS (4)
/ calfeutrer les fenêtres (6) / couper le chauffage (7)
Il ne faut pas :
laisser les portes ouvertes (1) / téléphoner. Les liaisons
téléphoniques doivent rester libres pour les secours (2)
/ mettre son nez à la fenêtre (5) / jouer à l'extérieur (8)

La formule du risque

ALÉA



Ce qui peut arriver
de dangereux



ENJEUX



L'homme, ses installations,
l'environnement



RISQUE



Il existe 5 catégories de risque :

- les risques naturels
(volcanisme, inondation, tempête...)
- les risques technologiques
(usine chimique, nucléaire...)
- les risques de transport
- les risques de la vie quotidienne
- les risques liés aux conflits

Des plans pour s'organiser

Ensemble on peut mieux se préparer à faire face à un accident nucléaire.

A l'école :

Le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) permet la mise à l'abri ou l'évacuation des élèves et de toute personne présente dans l'établissement scolaire.

Les parents sont informés de cette organisation et ne doivent en aucun cas « venir chercher leurs enfants à l'école » pendant la durée de l'alerte.



Dans la commune

Le plan communal de sauvegarde (PCS) permet de recenser les moyens de protection et de les activer en cas d'accident majeur.

Autour de l'industrie à risque

Le plan particulier d'intervention (PPI) est déclenché par le Préfet pour protéger la population. Il permet la mobilisation et la coordination des services de l'Etat et des équipes de secours.



Des exercices de simulation sont nécessaires pour tester l'efficacité de ces plans et t'entraîner à réagir au mieux en cas d'accident.

A partir des illustrations, identifie pour chaque risque quel est l'aléa et quels sont les enjeux.

INONDATION



1

ACCIDENT DE LA ROUTE



2

NUAGE TOXIQUE



3

RISQUE DOMESTIQUE



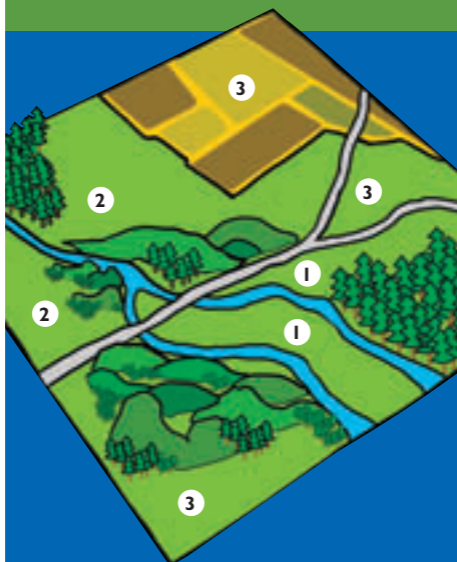
4

Aléas
 (1) Montée de l'eau, crue
 (2) Voitures
 (3) Fuite dans l'usine
 (4) Produit toxique

Enjeux
 Maisons
 Voitures, vies
 Environnement, vie humaine
 Vie

A ton avis :

- dans quelle zone sera-t-il interdit de construire ?
- dans quelle zone pourra t-on construire à condition que la maison compte deux étages ?
- où pourra t-on construire librement ?



- **ZONES INCONSTRUITES / N°1**
Sur les plans de prévention des risques naturels, ces zones apparaissent en rouge, le risque y est fort.
- **ZONES CONSTRUITES SOUS CONDITIONS / N°2**
risque moyen, en bleu sur le PPR.
- **ZONES SANS CONTRAINTES / N°3**
risque faible ou nul, en blanc sur le PPR.

La formule du risque MAJEUR

ALÉA



Peu fréquent et qui surprend

+

ENJEUX



Importants et vulnérables

=

RISQUE MAJEUR



Si ça arrive c'est la catastrophe,
les dégâts sont très importants, les secours
ont du mal à faire face !

- ▶ Un tremblement de terre dans le désert n'est pas un risque majeur. Un tremblement de terre dans une grande ville est un risque majeur.
- ▶ Les accidents de la route sont fréquents, les victimes sont peu nombreuses pour chaque accident, ce ne sont pas des accidents majeurs.

Aménager l'espace

Agir sur l'aléa pour réduire sa fréquence



Agir sur les enjeux pour les protéger et diminuer leur vulnérabilité
(ils pourront moins facilement être atteints par l'aléa)



Les autorités (Préfet, Maire...) peuvent interdire de construire ou imposer des règles et des contraintes d'aménagement dans les zones soumises à un risque majeur.

Ces décisions apparaissent dans les plans de prévention des risques (PPR).

Repère sur ce visuel uniquement les risques majeurs



Risques majeurs :
Cyclones/tempêtes (1) / Transport de matières
dangereuses (TMD) (5) / Feux de forêt (6) /
Eboulement de terrain (7) / Volcanisme (8)
Les risques de la vie quotidienne
(2, 3, 4) ne sont pas des risques majeurs.

www.risques.meteo.edu



- Pour comprendre les phénomènes météorologiques à l'origine des inondations.
- Pour assurer la compréhension des cartes de vigilance météorologique et de vigilance crues.
- Pour améliorer les comportements à adopter en cas d'alerte météo.



Des accidents majeurs...



Date : 8-9 septembre 2002
Lieu : Bouches-du-Rhône, Hérault, Gard, Vaucluse
Evènement : Violents orages
Dommages : 23 morts, plus de 3000 habitations et ouvrages endommagés



Date : 26 décembre 1999
Lieu : France
Evènement : Passage de deux tempêtes sur la France.
Dommages : 88 morts, 62 000 arbres arrachés, 15 milliards d'euros de dommages



Date : 21 septembre 2001
Lieu : Toulouse
Evènement : Explosion de nitrate d'ammonium dans une usine
Dommages : 30 morts, 3500 blessés, effondrement de bâtiments, vitres brisées



Date : 26 avril 1986
Lieu : Tchernobyl, Ukraine
Evènement : Explosion d'un réacteur d'une centrale nucléaire.
Dommages : 30 morts dans les 15 jours suivant la catastrophe. Des milliers de décès dans les 50 ans suivant la catastrophe.
Contamination de l'air, de l'eau et des sols.

Surveiller

Les progrès technologiques permettent d'améliorer la surveillance des risques majeurs connus.

Cette surveillance facilitera le déclenchement précoce de l'alerte.



LA VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE

Météo France élabore une carte qui est diffusée dans les médias. Elle indique par un système de couleur l'importance du risque et par un pictogramme l'aléa concerné.



Est-ce un accident majeur ?

**NEW-YORK,
TWIN TOWERS,**
11 septembre 2001,
3 000 morts



1

FEUX DE FORÊT
été 2003,
Sud de la France,
10 morts,
60 000 hectares
brûlés



2

**POLLUTION
DE L'AIR**



3

MARÉE NOIRE
naufrage de l'Erika,
12 décembre 1999,
47 000 oiseaux tués



4

Sont des accidents majeurs les événements
qui se produisent rarement et qui entraî-
nent des dégâts très importants :

- feux de forêts (2)
- marées noires (4)
- attentat de New York (1)

La pollution n'est pas un risque majeur car nous y
sommes confrontés en permanence (3)

Deviens enquêteur et réveille
la mémoire « vive »
des catastrophes passées



En participant au Memo'risks avec
tes amis, tu peux enquêter sur les
risques majeurs dans ta commune
en allant sur le terrain rencontrer
les gens ou en observant les rues,
les maisons, l'environnement.
Tu remettras officiellement ton
travail au Maire de ta commune au
cours d'une cérémonie de remise
officielle. Ton document viendra
compléter le DICRIM de ta ville.



Memo'Risks te permet
d'apporter ta contribu-
tion à l'informa-
tion de tes concitoyens sur
les risques majeurs.

Ton action permettra
de mieux diffuser l'information
préventive et d'améliorer la culture
du risque dans ta commune.

Pour participer au Mémorisks :
www.prevention2000.org/memorisks

Prévention 2000

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901



Se mettre en sûreté

En cas d'accident majeur, il faut avoir le bon réflexe pour se protéger en attendant l'arrivée des secours et écouter les consignes données par les autorités.

1- SOIT EVACUER

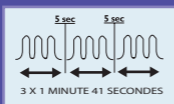
Si le bâtiment devient dangereux ou ne permet plus de te protéger (risque d'effondrement...)

2- SOIT SE METTRE A L'ABRI

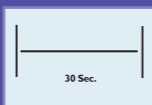
En cas de nuage toxique par exemple. Dans ce cas, tu seras averti par le signal national d'alerte.



ALERTE son modulé



FIN D'ALERTE son continu



Tu peux écouter le SNA sur le site internet www.iff-rme.fr



Des véhicules équipés de haut-parleurs peuvent relayer l'alerte.



Dans tous les cas, écoute les consignes données par les autorités sur Radio-France. Utilise une radio à piles, l'électricité peut en effet être coupée.

S'informer

Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent.

Article L.125-2 du code de l'environnement



En Préfecture et en Mairie il existe des documents qui te permettent de connaître les risques majeurs de ta commune. Il s'agit du Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) et du Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).



Tout élève bénéficie dans le cadre de obligatoire, d'une sensibilisation à la risques et aux missions des services que d'un apprentissage des gestes élémentaires premier secours.

Article L.312-13-1 du code de l'éducation

Etre moins vulnérable face aux risques majeurs



Aménager

Connaître

Surveiller

S'informer

S'organiser

Se protéger

Eduquer

Mitigation

Toute mesure qui permet de diminuer les conséquences des catastrophes pour un développement durable de notre territoire



Quelques sites à visiter :

www.prim.net

www.iff-rme.fr

www.meteo.fr

www.prevention2000.org

www.msp.gouv.qc.ca/jeunesse

IFFO-RME :

14, passage Dubail 75010 Paris

tel/fax : 01 44 72 06 25 / 06 24

Création graphique : Isabelle Cochereau

